

# Des élèves mis sous bulle pour parler de harcèlement

■ Une dizaine de milliers de jeunes profiteront de ce dispositif original destiné à les sortir de l'isolement.

Début de semaine un peu particulier, ce lundi, au sein de l'athénée royal d'Ouffet (province de Liège), où les élèves ont eu droit à une heure de cours peu ordinaire... Classe après classe, ils ont été invités à s'installer à l'intérieur d'une bulle gonflable géante posée dans la cour...

Avec eux, pas de prof, mais bien une psychologue/sexologue et un "influenceur", c'est-à-dire une personne très active et connue sur les réseaux sociaux qui est suivie par de nombreuses personnes.



Les élèves de l'athénée royal d'Ouffet ont été mis sous bulle pour parler de harcèlement.

## Attroupements

"SorsDeTaBulle" est le nom qui a été donné à ce concept développé par une ASBL bruxelloise et soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'idée est d'amener les jeunes à discuter du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement dans un contexte qui puisse les mettre en confiance et ainsi les faire sortir de leur bulle, de leur isolement... Une approche qui n'a pas manqué de plaire aux jeunes au vu des attroupements qui se formaient auprès des influenceurs, avec lesquels ils voulaient absolument faire un selfie...

C'est, selon les organisateurs, cette proximité qui devrait faire en sorte que les messages passent plus facilement sachant que cer-

tains influenceurs comptent parmi leurs abonnés plus de 70% de jeunes de moins de 18 ans... D'ailleurs, une fois dans la bulle, les échanges ont vite démarré, laissant parfois entrevoir un mal-être chez certains jeunes... "Le fait que les influenceurs fassent part de leur vécu, en expliquant par exemple qu'il leur arrive de faire l'objet de moqueries ou d'insultes sur les réseaux sociaux, souligne la psychologue, cela aide les jeunes à prendre conscience qu'ils ne sont pas les seuls à vivre de telles choses et ils s'ouvrent davantage. C'est ainsi que certains ont parlé d'eux-mêmes, d'amis ou de situations dont ils ont eu connaissance."

## Une soixantaine d'écoles

Bien sûr, si ce concept entend encourager les victimes à sortir de leur bulle et ainsi oser se confier, il vise également à faire prendre conscience aux harceleurs, ainsi qu'aux témoins éventuels, du mal qu'ils peuvent causer... "Pour

chaque séance, un rapport sera établi et envoyé à l'école car il est important qu'il y ait un retour quant aux éventuelles difficultés qui auraient pu être détectées", précise Ralph Vankrinkel-veldt, à l'initiative du concept "SorsDeTaBulle".

Après cette première sortie à Ouffet, la bulle se posera dans une soixantaine d'autres écoles en Wallonie et à Bruxelles au cours de cette année scolaire. Ce sont ainsi environ 10 000 élèves du secondaire qui bénéficieront de cette approche visant à lutter contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

Jessica Defgnée

# Des victimes de Marc Dutroux dénoncent un "manque de considération"

Laetitia Delhez, victime de Marc Dutroux, et Jean-Denis Lejeune, père de Julie, ont dénoncé dans une lettre publiée sur le site de *La Dernière Heure* le manque de considération pour les victimes dans le cadre de la demande de libération conditionnelle de Marc Dutroux. Une audience du tribunal d'application des peines doit se tenir le 17 octobre à huis clos. La lettre a été rédigée par l'avocat Georges-Henri Beauthier, qui rappelle tout d'abord que la victime peut être entendue dans le cadre d'une demande de libération conditionnelle d'une personne condamnée.

"Ce que mes clients déplorent, explique l'avocat dans cette lettre, c'est la place minime qui leur est réservée dans ce débat, notamment l'impossibilité de prendre connais-

sance du dossier avant l'audience et d'assister à l'entière de celle-ci. Les victimes ne disposent, en outre, d'aucun recours."

L'audience à huis clos portera sur la désignation d'un collège d'experts qui devra établir un profil psychiatrique de Marc Dutroux.

Marc Dutroux a été condamné en 2004 par la cour d'assises d'Arlon à la réclusion à perpétuité avec mise à disposition du gouvernement pendant dix ans pour les assassinats de Julie, Mélissa, An et Eefje. Laetitia et Sabine avaient été retrouvées vivantes à son domicile. En théorie, Marc Dutroux est libérable depuis le 30 avril 2013.

→ Lire aussi l'opinion de Bruno Dayez, avocat de Marc Dutroux, en pp. 38-39.

## EN BREF

### Droits de l'homme

#### Amnesty tacle la Belgique sur le respect des droits

Des problèmes sensibles pour le respect des droits civils et politiques persistent en Belgique, a affirmé lundi l'ONG Amnesty International alors que notre pays s'appête à passer son examen au Comité des droits de l'homme des Nations unies. En cause, entre autres, le recours au profilage ethnique par la police (les contrôles non autorisés, basés par exemple sur la couleur de la peau). Autres préoccupations: le commerce des armes et la détention d'enfants pour des raisons liées à la migration. (Belga)

### Anvers

#### Arrêté pour l'assassinat d'une octogénaire

Un juge d'instruction a placé lundi sous mandat d'arrêt pour assassinat le suspect qui avait été interpellé la veille après une rixe mortelle, a fait savoir le parquet d'Anvers. Il s'agit d'un Bosnien âgé de 57 ans. Le suspect est passé aux aveux lors de l'audition devant le juge d'instruction. La victime, une dame âgée de 88 ans, a été poignardée dimanche en rue à Anvers. Elle est décédée à l'hôpital des suites de ses blessures. (Belga)

200 000

#### Amendes... avec messages

Depuis mai, 200 000 contrevenants au code de la route ont reçu une amende avec message de sensibilisation, dont 87% à la suite d'un excès de vitesse sur autoroute. Les autres concernent le GSM au volant (14 933), le non-port de la ceinture de sécurité ou le non-usage du siège enfant (7 698) et l'alcool au volant (2 570), selon l'Agence wallonne pour la sécurité routière.

### Judiciaire

#### Le parquet réclame des peines de 20 et 25 ans contre les meurtriers présumés de Jeff Nyssen

La cour d'appel de Liège a entamé lundi le procès des dix motards impliqués dans l'homicide de Jeff Nyssen. Le parquet général a requis une peine de 25 ans de prison contre le principal prévenu, suspecté d'avoir porté les coups de couteau. Des peines de 20 ans ont également été requises contre les prévenus les plus impliqués. Jean-François Nyssen, dit "Jeff", un Tihangeois de 52 ans membre des Hells Angels, avait été pris dans une bagarre entre motards rivaux le 26 décembre 2015 devant un club de Haccourt. (Belga)

### Anvers

#### Deux ans et demi de prison ferme pour un "père" qui a reconnu 8 enfants de 8 femmes différentes

Le tribunal correctionnel d'Anvers a condamné, lundi, un homme de 31 ans à 5 ans de prison, dont la moitié ferme, et à 10 000 euros d'amende pour avoir reconnu, entre 2012 et 2016, 8 enfants de 8 femmes différentes alors qu'il n'était pas leur père. Originaire du Congo, il avait acquis la nationalité belge en 2011. Il voulait aider ces mères à obtenir un droit de séjour. Ces femmes ont été condamnées à 18 mois de prison et 2 000 euros d'amende, assortis d'un sursis pour six d'entre elles. (D'après Belga)

**au bon repos**  
MAISON DEKOCK, SINCE 1898

**-18%**

**La nuit, le plus beau moment de la journée**

Du 12 Octobre au 2 Novembre | OUVERT LES DIMANCHES 20 ET 27 OCTOBRE

-18% sur la literie, le linge de lit, les canapés-lits, relax et dressing

Place de la Chapelle 10, 1000 Bruxelles [www.aubonrepos.be](http://www.aubonrepos.be)